

Pour un plan de développement des bibliothèques publiques françaises

Dans une interview accordée à M. Paul Morelle et publiée dans *Le Monde* du 17 décembre 1974, M. Paul Granet, Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé d'une mission de coordination interministérielle dans le domaine du livre, a rendu publiques les grandes lignes de ses projets en faveur des écrivains, de l'édition, de la librairie et des bibliothèques.

L'ensemble de la profession s'est émue des propositions du Ministre, qui ne semblent acceptables, en ce qui concerne les bibliothèques, sur aucun point.

Dans *Le Monde* du 27 décembre 1974, p. 10, on a pu lire la réponse du Groupe d'Ile-de-France de l'ABF, dans celui du 11 janvier, p. 19, celles du Syndicat national des bibliothèques, de l'Association de l'ENSB, ainsi qu'une prise de position sur l'ensemble des problèmes du livre du Bureau politique du Parti communiste français.

La Section des bibliothèques publiques, de son côté, avait fait parvenir au *Monde* le 30 décembre 1974 le texte que vous trouverez ci-joint. Des copies en avaient été adressées à l'AFP et à la *Bibliographie de la France*, ainsi qu'aux cabinets de MM. Granet et Soisson. Dès le 20 décembre une lettre avait été adressée au Premier Ministre dans laquelle notre Président demandait une audience au Cabinet de M. Granet pour l'entretenir des problèmes du livre et des bibliothèques.

A la suite de cette demande, nous avons obtenu, que notre Association soit représentée à la réunion sur les bibliothèques qui a eu lieu le lundi 20 janvier 1975 au Cabinet de M. Granet, et soit reçue, par la suite, en particulier, par un membre du « Groupe de réflexion » sur les problèmes du livre constitué par ce Ministre. Rendez-vous a été pris pour le 6 février 1975. On trouvera ci-dessous les comptes rendus des réunions du 20 janvier et du 6 février. Il nous semble néanmoins utile de publier le document du 30 décembre, même si, sur un certain nombre de points qui nous inquiétaient des explications et des interprétations nouvelles nous ont été communiquées depuis.

On sait également qu'un Conseil interministériel restreint doit se réunir en avril prochain pour prendre des décisions dans le domaine du livre, de la lecture et des bibliothèques.

Ainsi, pour la première fois depuis 1967-1968, nos problèmes arrivent au premier plan de la scène politique.

Nous avons toujours pensé que le développement des bibliothèques en France, et singulièrement celui des bibliothèques publiques devra procéder d'une prise de conscience et d'une action d'envergure décidée au plus haut niveau, celui du Gouvernement.

Nous regrettons d'autant plus que les projets actuels aient été élaborés, *jusqu'à présent*, sans la consultation d'aucun organisme professionnel, et se soient engagés par conséquent sur des chemins sans issue.

Nous souhaitons vivement que les hommes politiques prennent enfin la mesure de nos problèmes : de notre côté, nous ferons tout pour les éclairer, pour informer le grand public et, au besoin, exercer les pressions nécessaires pour une solution correcte de ce qui apparaît de plus en plus comme une urgence nationale : le développement des bibliothèques publiques.

Certes les bibliothécaires auraient tout lieu de se réjouir de certaines prises de position du Ministre, lorsqu'il affirme notamment que « le problème le plus important pour la propagande de la lecture est celui des bibliothèques », ou encore lorsqu'il exprime la nécessité d'une « grande politique des bibliothèques ».

Malheureusement, l'effet positif de ces déclarations est vite dissipé par le grand nombre d'ignorances, d'erreurs et de contradictions que l'on relève avec un étonnement croissant dans les propos du ministre, tandis que l'analyse des mesures qu'il propose conduit rapidement à s'interroger sur le fond même de sa volonté de développement des bibliothèques.

On notera d'abord que M. Granet ne semble avoir qu'une vue fort inexacte et fort incomplète de la réalité des bibliothèques en France.

C'est ainsi que la Direction des bibliothèques et de la lecture publique (DBLP) du Secrétariat d'Etat aux universités se voit rattachée tantôt au dit Secrétariat, tantôt au Ministère de l'Education, dont elle ne fait plus partie depuis juin 1974.

Les fonctions et les attributions de cette Direction, dont l'existence depuis 1945 fait l'originalité du système des bibliothèques françaises, ne sont apparemment pas mieux connues du ministre.

Selon lui, en effet, en matière de bibliothèques, « la part de l'Etat se traduit par une politique d'achat de livres, de création de postes de bibliothécaires et de documentalistes ».

En dehors du ressort actuel de la DBLP, le problème des bibliothèques scolaires, dont le caractère fondamental n'échappe à personne, n'est pas même soulevé, ni celui de l'important réseau des bibliothèques de la ville de Paris ; celui des bibliothèques d'hôpitaux fait à peine l'objet d'une mention passagère : tous ces établissements relèvent pourtant d'une manière ou d'une autre de l'autorité publique et tombent dans le domaine de la mission interministérielle de M. Granet.

Ainsi, sur de nombreux points essentiels, la structure des bibliothèques françaises échappe à M. Granet. La réalité de leur fonctionnement ne lui est pas mieux connue, si l'on en juge par la description qu'il donne de l'activité des bibliothèques publiques : on se prend à douter que le Ministre en ait jamais visité une seule !

Certes les bibliothèques publiques françaises marquent encore un retard important par rapport à leurs homologues des pays anglo-saxons, scandinaves ou socialistes ; mais ce qui est significatif dans l'évolution des dernières années, c'est au contraire le développement considérable de ces institutions, la prise de conscience très nette de leur rôle par des élus locaux de plus en plus nombreux, l'effort d'équipement sans précédent accompli d'ores et déjà par des dizaines de villes dans notre pays.

Ei s'il reste encore pas mal de points sombres sur la carte des bibliothèques publiques françaises, la responsabilité n'en revient-elle pas pour une large part à l'Etat, qui, de l'aveu même de M. Granet, laisse l'essentiel de la charge de ces établissements aux seules finances communales ?

Il serait instructif pour le Ministre de se faire communiquer la liste des dossiers de subventions d'équipement en souffrance à la DBLP, faute de crédits pour 1975...

En tout cas, les efforts déjà accomplis ont largement portés leurs fruits : toutes les bibliothèques municipales qui ont pu rénover leurs services et leurs locaux se voient rapidement assaillis par des usagers en nombre sans cesse croissant, aux exigences de plus en plus vives et diverses, tant il est vrai qu'il suffit de donner à lire aux Français pour qu'ils se révèlent aussi bons lecteurs que leurs voisins et partenaires britanniques, allemands ou danois.

Nous avons, en de nombreuses reprises, attiré l'attention des pouvoirs publics sur l'insuffisance persistante et dramatique des moyens dont dispose la DBLP. Pour autant, nous ne pouvons laisser passer sous silence le rôle fondamental qu'elle joue en ce qui concerne la coordination générale de l'activité des bibliothèques, sur le plan national et international, la prévision, la planification et la normalisation des équipements, par exemple dans le cadre des plans quinquennaux, ou encore la formation professionnelle aux niveaux scientifiques et technique, qu'elle assure pour l'essentiel.

Avec ses services techniques spécialisés pour les bibliothèques d'études et les bibliothèques publiques, il y a longtemps que la DBLP joue, et bien au-delà, le rôle d'un « organisme de conseils », que le ministre appelle de ses vœux. Depuis plusieurs années, elle fait même fonctionner au profit des bibliothèques publiques une centrale d'achat de livres ; le rôle de celle-ci est certes encore limité, mais le ministre semble en ignorer jusqu'à l'existence...

De la DBLP relèvent, sous des régimes divers, la grande majorité des bibliothèques d'études : la Bibliothèque nationale, les bibliothèques des grands établissements scientifiques et littéraires, l'ensemble du réseau des bibliothèques universitaires — mais aussi les bibliothèques centrales de prêt des départements, seules institutions de lecture publique dépendant directement de l'Etat.

M. Granet ne fait pas même allusion à l'existence de ces établissements : seraient-ils tenus pour négligeables, s'agissant de déterminer une grande politique du livre, de la lecture et des bibliothèques ?

Quant aux bibliothèques municipales, on reste très surpris de voir le ministre passer totalement sous silence la politique nouvelle menée depuis quelques années par la DBLP, qui accorde dorénavant aux villes des subventions de fonctionnement régulières et des subventions d'équipement renforcées pouvant aller jusqu'à 50 % de la dépense subventionnable.

Que l'effet de cette aide soit encore limité, faute de crédits, est incontestable, mais le principe en est positif et marque l'apparition d'un esprit nouveau, ce que M. Granet ne relève en rien.

C'est ainsi que plusieurs bibliothèques ont déjà atteint le pourcentage de 10 %, voire de 15 % de lecteurs inscrits par rapport à la population de leur ville.

Les Bibliothèques centrales de prêt obtiennent également des résultats remarquables, en dépit de leurs moyens souvent sans rapport avec l'importance et la dispersion de la population à desservir dans le cadre départemental.

Au total, la moyenne de fréquentation des bibliothèques publiques françaises est actuellement de l'ordre de 6 % de la population, c'est-à-dire le double de ce qu'avance le Ministre, et la tendance générale est à l'amélioration rapide de ce score.

Quant aux affirmations du Ministre selon lesquelles « souvent les nouveautés ne se trouvent pas dans les bibliothèques », et que « les heures d'ouverture ne concordent pas aux possibilités des travailleurs », elles ne correspondent pas non plus à l'évolution générale. Présentées sans nuance, elles constituent même à la limite une calomnie pour les bibliothécaires, qui dans ce domaine savent parfaitement ce qu'ils ont à faire, et le font sans hésiter dans des conditions souvent difficiles, dès que les moyens indispensables leur sont accordés.

Pourtant cette ignorance superbe de la situation réelle des bibliothèques publiques ne constitue pas l'aspect le plus surprenant des déclarations du ministre.

Chargé d'une mission interministérielle dans le domaine du livre, il ne fait en effet aucune mention des travaux et des études menées dans un passé récent au niveau le plus élevé, et qui devraient pourtant constituer le point de départ de ses réflexions.

M. Granet ignorerait-il qu'un comité interministériel réuni le 18 novembre 1966 à l'initiative du Premier Ministre, à l'époque M. Georges Pompidou, a mis à l'étude les moyens de favoriser la lecture publique en France ? Qu'un groupe d'études, constitué à cet effet, a rédigé un rapport d'ensemble, largement diffusé à l'époque (1), dont les conclusions furent entérinées par un nouveau comité interministériel ?

Certes, les propositions de ce groupe de travail sont à présent assez largement dépassées ; surtout, le plan décennal de développement des bibliothèques publiques dont le groupe recommandait l'adoption n'est malheureusement jamais entré en vigueur.

Seules quelques mesures partielles furent prises à la suite de ces travaux : création à la DBLP d'un Service de la lecture publique, relèvement du taux des subventions d'équipement, attribution de subventions régulières aux villes pour le fonctionnement des bibliothèques, création accélérée de nouvelles B.C.P., expériences particulières menées par certaines de ces dernières.

Elles permirent pourtant un premier déblocage de la situation des bibliothèques publiques et leurs résultats suffisent à prouver que là se trouve la voie à suivre.

La nécessité absolue d'un plan de développement des bibliothèques publiques, reconnue de longue date au niveau gouvernemental, rappelée avec force et constance par les associations professionnelles (2) ne semble pas avoir frappé le Ministre, qui n'y fait pas la moindre allusion, et néglige même de citer les objectifs pourtant modestes du 6^e plan en la matière...

Cette attitude du Ministre, faite de silences inquiétants et d'ignorances désinvoltes, comment peut-elle s'expliquer ?

La réponse est très simple, elle saute même aux yeux : il ne s'intéresse en fait nullement aux bibliothèques publiques pour elles-mêmes, et à leur nécessaire développement. Au vrai, il ne cherche qu'à se servir des bibliothèques pour tenter de régler

(1) La Lecture publique en France. Rapport du groupe d'études. - La documentation française. (Notes et études documentaires n° 3459 du 1^{er} février 1968).

(2) Assises nationales des bibliothèques (Paris, juillet 1968), Congrès de la Fédération nationale des centres culturels communaux (« La lecture dans la cité », Pau, avril 1970). Congrès national de l'ABF (« Des bibliothèques pour la France », Colmar, mai 1972).

certaines difficultés économiques que connaissent actuellement l'édition et la librairie françaises.

La seule chose qui l'intéresse, c'est le marché intérieur que représentent les achats de livres par les bibliothèques, et encore, à condition que ces achats ne coûtent rien à l'Etat et soient pris en charge par les communes !

Aux éditeurs et aux libraires, on promet l'aide de l'Etat sous des formes multiples, mais il n'est question, pour les bibliothèques, que d'*inciter*, de *conseiller*, d'*innover*.

Dans ce désir exclusif de voler aux secours de l'industrie et du commerce du livre, on va jusqu'à confier à une certaine catégorie de librairies d'élite, particulièrement soutenues par les pouvoirs publics, le rôle qui est celui des bibliothèques : celui de « foyer culturel », entretenant « un climat de curiosité et de stimulation intellectuelle » et « possédant tous les catalogues » !

Bel hommage que le Ministre rend bien involontairement à nos bibliothèques, qui remplissent déjà, à son insu, des fonctions jugées dignes de son attention !

Les mesures concrètes que propose le Ministre pour les bibliothèques s'inscrivent tout naturellement dans la perspective étroite et totalement faussée qui est la sienne. A nos yeux, elles apparaissent comme dérisoires et incohérentes, voire comme scandaleuses.

Venant du Secrétaire d'Etat à la formation professionnelle la plus stupéfiante de ces propositions est celle du « bénévolat », qu'on « pourrait appliquer aux bibliothèques pour certaines fonctions » ! Alors que le travail en bibliothèque requiert des qualifications professionnelles élevées et précises ! Alors que nous avons un besoin urgent et massif de personnel nombreux et bien formé !

Alors que des milliers et des milliers de jeunes bacheliers et licenciés cherchent du travail et se présentent en masse à nos concours de recrutement, ceux de l'Etat comme ceux des communes !

Ajoutons encore, pour la gouverne du Ministre, que tous les pays qu'il cite en exemple dans le domaine de la lecture ont depuis longtemps constitué des corps professionnels particulièrement solides et nombreux, et qu'aucun n'a retenu pour ses bibliothèques l'absurde formule du bénévolat !

Non moins inadmissible, et même un tantinet ridicule, mais toujours dans la logique de la recherche du coût zéro — est l'idée de récupérer les pilons des éditeurs et de les acheminer, entre autres, vers les bibliothèques.

A la personne la moins avertie, il apparaît clairement qu'il est rigoureusement impossible de constituer des fonds de livres équilibrés et vivants, bref, de mener une politique d'acquisition à l'aide des invendus dormant dans les stocks d'éditeurs !

Pourtant, la constitution et le renouvellement de tels fonds est la condition première et fondamentale de la réussite d'une bibliothèque auprès du grand public.

D'ailleurs on aimerait bien savoir comment le Ministre compte faire entrer les nouveautés dans les bibliothèques en leur faisant acheter — car l'opération ne serait pas gratuite, on en est prévenu — les rossignols et les bouillons des éditeurs !

L'édition et la librairie françaises, que les bibliothécaires connaissent bien, et dont ils sont les premiers à souhaiter la prospérité, n'entreront certainement pas dans ce jeu stérile. Elles savent bien que leur intérêt réside dans le développement massif des achats par les bibliothèques et dans la formation par ces dernières d'un vaste et solide public de lecteurs.

M. Granet, bien entendu, ignore que les villes où la bibliothèque publique est active sont aussi celles où le commerce du livre est le plus florissant.

Comme il faut bien trouver des moyens de financement et que l'Etat compte réserver les siens au commerce et à l'industrie du livre, on propose « d'entraîner chaque commune de plus de 1 000 habitants à réserver une part équivalente au 1/1000^e du budget municipal à la lecture publique ».

Une telle mesure, qui ne repose sur aucune étude sérieuse serait totalement inadéquate à l'effet recherché, savoir le développement des bibliothèques municipales, elle servirait au contraire d'alibi à l'immobilisme ou de prétexte à des réductions de crédits, et elle bloquerait pour longtemps toute perspective de progrès.

En effet, la proportion avancée par le Ministre est extrêmement faible et ne permettrait nulle part, sauf exception, de dégager les moyens nécessaires au bon fonctionnement d'un service de lecture publique.

D'ores et déjà, dans les villes disposant d'une bibliothèque publique de bon niveau, la part du budget réservée à celle-ci est de l'ordre du pour-cent et non du pour-mille, et jamais du 1/1000^e !

Une telle mesure serait donc à proprement parler rétrograde ; appliquée mécaniquement, elle serait de surcroît particulièrement inefficace, dans la très grande majorité des communes petites et moyennes, dans lesquelles le millième du budget municipal permettrait *encore moins qu'ailleurs* le fonctionnement correct d'une bibliothèque.

De toutes façons, et dans tous les cas, il est inadmissible que l'Etat ne prenne pas ses responsabilités et abandonne la charge entière de la lecture publique aux communes, déjà tellement sollicitées par ailleurs !

En vérité, il est temps de le dire clairement, le développement de la lecture publique est une tâche d'intérêt national, et les bibliothèques publiques ne peuvent plus être traitées comme des institutions au rôle marginal et à l'existence facultative.

Visant à mettre à la disposition de l'ensemble du public de tous âges et de toutes catégories sociales un vaste choix de documents de toutes natures, traités selon des techniques éprouvées, elles constituent un équipement éducatif et culturel de base et de masse, auquel tout citoyen français doit avoir un accès libre, permanent et gratuit.

Par là, elles sont l'instrument principal de la formation permanente générale.

Dans ces conditions, il est clair que le développement des bibliothèques publiques en France est une affaire qui doit être étudiée et organisée au niveau le plus élevé — le Gouvernement et l'administration centrale de l'Etat — en concertation et en collaboration étroites avec les autorités et collectivités locales, à qui sont revenus jusqu'à présent dans ce domaine l'initiative et l'essentiel de la charge financière, et avec les représentants qualifiés de notre profession.

Il est clair aussi que des crédits importants devront être dégagés pour financer l'effort sans précédent qui seul permettra à nos bibliothèques de rendre des services de qualité et de rattraper le niveau des pays étrangers cités par le Ministre.

Pour atteindre ce but, quatre séries de mesures nouvelles sont nécessaires, sur lesquelles nous nous proposons de revenir tout en nous mettant dès maintenant à la disposition du Ministre pour lui fournir tout renseignement ou toute étude complémentaires :

- développement des bibliothèques scolaires et des actions pédagogiques visant à former le goût de lire et à donner la maîtrise du contenu d'un document ;
- élaboration et adoption d'une loi sur les bibliothèques publiques, organisant la collaboration de l'Etat et des collectivités locales en vue de dégager les moyens nécessaires pour couvrir progressivement la France d'un réseau cohérent de bibliothèques publiques ;
- renforcement et extension des attributions de la DBLP, notamment par la création de structures régionales et la constitution d'un Conseil national des bibliothèques ; dans l'immédiat, renforcement considérable de sa dotation budgétaire ;
- revalorisation et restructuration des carrières des bibliothèques dans la fonction publique de l'Etat et des communes et amélioration de la formation professionnelle initiale et continue à tous les niveaux.

Francis Gueth,
Président de la Section des bibliothèques publiques
de l'Association des bibliothécaires français.